

JOURNAL DU LOT

Paraissant les mardi, jeudi et samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 26 Septembre.

On lit dans le *Soleil* :

Le centre gauche comprendra-t-il enfin que le salut de la République, comme le salut de la France, est entre ses mains. Il voit aujourd'hui jusqu'où on veut le conduire et il peut juger par le programme de la seconde étape de ce que serait le programme de la troisième étape.

Si le centre gauche ne veut pas être fatalement amené à suivre l'extrême gauche jusqu'à la fin de la troisième étape, il doit refuser de commencer la seconde et s'arrêter à la première.

Le *Soleil* contient encore les très-sages observations qui suivent. Nos lecteurs verront qu'elles sont conformes à la politique d'apaisement, dont le *Journal du Lot* est l'organe, et qui lui servira de règle de conduite dans les élections sénatoriales :

Le ministère du 14 décembre est une transaction entre la République conservatrice de la première étape et la République opportuniste de la seconde étape.

Le parti conservateur libéral accepte cette transaction comme une halte, comme une trêve, ne se dissimulant pas les dangers de l'avenir, mais ne voulant pas ajouter aux difficultés du présent par son opposition.

Le parti conservateur irréconciliable, subdivisé en légitimistes et en bonapartistes, intransigeants au même degré, ne poursuit qu'un but. En haine de la République, il s'efforce d'accroître les difficultés du présent, au risque d'augmenter les dangers de l'avenir.

Nous ne jugeons pas ces deux groupes qui semblent avoir un intérêt commun dans l'opposition et qui ont cependant des buts absolument contraires; nous nous bornons simplement à constater le fait.

Si tout le parti conservateur était uni pour maintenir la République de 1875 dans des voies conservatrices; si, réservant à l'avenir la solution de la question de forme de gouvernement, il se bornait à défendre les intérêts permanents de la société sur le terrain de la Constitution du 25 février, acceptant le fait du régime actuel comme on doit accepter tout fait légal; s'il se faisait enfin en masse opportuniste, à sa manière, il est probable qu'il amènerait à lui le ministère, le centre gauche, le pays.

Malheureusement, beaucoup de légitimistes et de bonapartistes, malgré l'abîme qui les sépare, sur le terrain des principes, font en ce moment de l'intransigeance. Le parti conservateur libéral en sera, bon gré mal gré, réduit à la douloureuse nécessité, par patriotisme, de ne pas les suivre dans cette aventureuse campagne, afin de ne pas avoir l'effroyable responsabilité des événements futurs possibles.

Il n'y a aujourd'hui, dans la situation présente des choses et dans l'état actuel des esprits, qu'une œuvre utile et patriotique à faire, c'est de travailler à maintenir le gouvernement de la République dans les voies conservatrices où l'avait placé la Constitution de 1875, c'est d'éterniser sa première étape.

Si tous les groupes conservateurs avaient compris que tel est leur devoir du moment, le succès de leurs efforts était assuré. Ils auraient formé une force de résistance constitutionnelle assez compacte pour attirer à eux le centre gauche, et il y aurait eu là les éléments d'une majorité de gouvernement.

Ni le respect pour l'opinion du pays qui, dans son immense majorité, repousse avec horreur la République terroriste du 1792, ni l'intérêt de la nouvelle République à répudier tout ce qui pourrait la rattacher indirectement à cette sinistre origine, n'ont pu décider M. Louis Blanc à garder un silence prudent, et à ne pas célébrer l'anniversaire du 22 septembre 1792.

M. Gambetta ayant tracé au cirque de Romans le programme de la seconde étape, M. Louis Blanc a voulu tracer à son tour, au restaurant Lemardelay, le programme de la troisième étape.

Deux choses frappent particulièrement dans son discours : d'abord la contradiction où il tombe en vantant une République dont il avoue que les républicains eux-mêmes furent les martyrs, et ensuite les applications aussi étranges qu'inconstitutionnelles qu'il fait de cette sinistre époque au temps actuel.

M. Louis Blanc est tout à fait sorti de la légalité. Il n'a pas seulement vanté la Convention, il en réclame aussi le régime politique. « La Convention, a-t-il dit, n'entendait pas remplacer un roi héréditaire par un président inviolable comme un roi, irresponsable comme un roi. Elle ne discuta pas l'établissement d'un Sénat. » Conclusion : M. Louis Blanc ne veut ni d'un président de la République, ni d'un Sénat; c'est-à-dire qu'il s'insurge contre la Constitution de 1875. Et il ne s'en cache pas. « Nous avons bien du chemin à faire, s'est-il écrié en terminant, pour atteindre au point où nos pères étaient arrivés. » L'échafaud de Sanson, voilà où ils étaient incontestablement arrivés, et voilà aussi pourquoi la France, qui s'en souvient, ne suivra pas M. Louis Blanc.

On lit dans la *Liberté* :

Nous avons entendu dire, et nous ne sommes pas éloignés d'être de cet avis, que les opportunistes venaient de manquer de prudence; qu'ils s'étaient un peu hâtés; même il n'est pas besoin d'ouvrir les oreilles bien grandes pour entendre les républicains s'écrier que désormais la République n'a pas de pire ennemi que M. Gambetta. Celui-ci, en déclarant une guerre décisive au clergé, à l'administration, à la magistrature, à l'organisation de l'instruction publique, aurait compromis, selon beaucoup de républicains, le triomphe définitif d'une République qui s'appuyait sur sa modestie, sa modération, sa mesure.

La *Liberté* va beaucoup trop loin. Nous croyons que M. Gambetta doit expliquer et modifier par conséquent ses paroles, et que cette explication aura lieu.

Nous empruntons l'article suivant au *Soir*, qui est l'une des feuilles parisiennes entièrement dévouées à la République :

Mgr Freppel regarde comme une tentative de destruction de l'esprit religieux en France, le programme de Romans sur les lois ecclésiastiques.

Mgr Freppel est, de tous les princes de l'Eglise, un des plus militants. L'ardeur de sa foi le porte sans doute à exagérer les dangers des combats auxquels il se prépare. Il n'y a, dans la République, qu'une infime minorité d'adversaires de la religion et l'on voit que M. Gambetta lui-même en proclame la nécessité. Ni lui, ni aucun esprit sérieux, dans le parti républicain, ne regarde comme nuisi-

ble au développemem des idées d'affranchissement civil et de progrès politique le libre exercice du culte.

Il y a lieu dès lors de se demander si, avant de s'attaquer à « l'ultramontanisme », M. Gambetta a suffisamment réfléchi aux conséquences de sa déclaration de guerre; si cette merveilleuse clairvoyance des intérêts réguliers de la République qui a guidé jusqu'à ce jour sa conduite politique n'a pas été un instant obscurcie par les passions anti-catholiques du petit groupe qui proscrit le culte de sa conception d'un Etat républicain.

Rien ne prouve que le régime républicain soit incompatible avec l'existence respectée, reconnue et même protégée de l'Eglise nationale. Il est à croire qu'il serait facile d'arriver à l'alliance de l'Eglise avec l'Etat, sous la forme républicaine, si l'on cessait d'entretenir entre le clergé et les citoyens éloignés des pratiques religieuses les défiances qui ont créé l'antagonisme dont l'Eglise souffre et dont la République à son tour pourrait avoir à souffrir.

Il n'existe aucune nécessité pressante pour assujettir l'Eglise à un régime nouveau qu'elle est disposée à regarder comme oppressif. Il y a au contraire d'excellentes raisons de ne point susciter de difficultés intérieures à la jeune République, et de ne point grossir le nombre de ses ennemis.

Elle a tout à gagner à prolonger la paix féconde dont elle jouit. Elle est le fait, la loi, la force : elle peut se montrer clémente, indulgente, tolérante. Combien de catholiques ne se sentiraient-ils plus en possession de la liberté, cette base essentielle de l'édifice républicain, si les reproches de leur conscience tombaient sur leur foi politique ?

L'histoire, celle-même qui s'écrit de nos jours, autour de nous, à côté de nous, est remplie des funestes résultats des luttes entre l'esprit de gouvernement et l'esprit de religion. De puissants empires y ont été submergés; d'autres, qui surent s'arrêter à temps, ont mis à rétablir la paix confessionnelle autant de zèle qu'ils avaient apporté d'ardeur à la troubler.

Voici la lettre que Mgr Freppel, évêque d'Angers, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro. Cette lettre n'aurait rien perdu à être moins personnelle et moins agressive :

Angers, le 20 septembre 1878.

Monsieur le député,

Vous venez de prononcer à Romans un discours dans lequel vous attaquez le clergé avec une violence qui dépasse toute limite. Vous ne trouverez pas mauvais que l'on vous réponde immédiatement, ne serait-ce que pour montrer à ceux qui auraient pu encore garder quelque illusion sur vos vrais sentiments, à quelles extrémités vous entendez conduire les affaires religieuses en France.

Il paraît que c'est dans vos paroles qu'il faut chercher le programme de l'avenir. Quelque humiliante que puisse être une telle pensée pour tout Français qui a souci de l'honneur de son pays, il faut bien se résigner à vous lire pour se préparer à vous combattre. Or, ce que vous nous annoncez, pour un avenir prochain, comme le résumé de vos projets, c'est, disons le mot, la persécution.

Et quel moment choisissez-vous pour nous déclarer la guerre? Le moment où des espérances de paix se font jour partout; où les gouvernements instruits par l'expérience, commencent à comprendre que ce n'est pas trop de toutes les forces morales réunies pour préserver la société moderne des dernières catastrophes. C'est à ce moment-là que vous essayez de refaire une campagne qui n'a réussi nulle part, et de choisir la France catholique pour théâtre d'une lutte que les Etats protestants eux-mêmes cherchent à éloigner d'eux. Si vous aviez véritablement le sens politique, vous comprendriez à quel point un pareil langage est à l'encontre des idées et des dispositions de l'heure présente.

C'est de vous que nous apprenons qu'il existe

« une question cléricalle, c'est-à-dire la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat ». Ne vous en déplaie, monsieur, cette question n'existe pas; elle a été souverainement tranchée, au commencement de ce siècle, par un concordat que tous les gouvernements ont respecté, et qui est parmi nous la base de la paix publique. Le jour où vous romprez ce pacte fondamental, vous remettrez toutes choses en question, et vous déchainerez sur votre pays des malheurs dont, peut-être, ni vous ni moi ne verrons la fin.

Pour faire accroire à vos complaisants auditeurs qu'il existe « une question cléricalle », vous agitez des fantômes. Vous osez parler « d'exploitation de l'ignorance », au lendemain du jour où le *Journal officiel* constatait que nous avons rempli la France de foyers d'instruction, que l'enseignement secondaire compte plus d'élèves dans nos collèges que dans ceux de l'Etat (1). Quelque nombreuses que soient vos occupations, vous avez dû avoir assez de loisir pour apprendre ce que tout le monde sait, que depuis les écoles des Frères jusqu'aux grandes écoles du gouvernement, les élèves formés par les soins du clergé et des ordres religieux n'occupent pas un rang inférieur dans les examens publics.

Quel est donc cet auditoire de Romans où vous avez pu parler de la sorte, sans qu'il s'y soit trouvé un homme assez instruit des choses de son temps pour faire à de telles assertions l'accueil qu'elles méritaient? Mais vous-même, monsieur, n'avez-vous pas été l'élève d'un petit séminaire? Vous étiez-vous jamais aperçu que l'on eût tenté sur votre personne ce que vous appelez « l'exploitation de l'ignorance »?

C'est bien à vous qu'il appartient de parler « d'asservissement général », à vous qui, dans votre discours, annoncez l'intention formelle d'écarter des fonctions de la magistrature, de l'administration et de l'armée quiconque ne penserait pas comme vous. Voilà le despotisme que vous vous proposez d'inaugurer en France. Et vous osez prononcer le mot de liberté! Ce mot n'a aucun sens dans votre bouche. Quant au clergé, où voyez-vous la moindre tendance à asservir qui que ce soit?

N'êtes-vous pas libres, vous et ceux qui vous suivent, d'aller à la messe ou de ne pas y aller, de faire vos Pâques ou de ne pas les faire, de fréquenter les sacrements ou de vous en abstenir? Vous en répondez devant Dieu! voilà tout. Mais de la part des hommes, où apercevez-vous la moindre velléité de vous contraindre à une pratique religieuse? Et n'est-ce pas vous jouer de la crédulité publique, que de feindre une oppression quelconque, là où nul ne songe à vous disputer la moindre parcelle de liberté?

Il m'est impossible, je vous l'avoue, de m'imaginer que vous ayez voulu parler sérieusement, en signalant « les usurpations incessantes auxquelles se livre l'ultramontanisme et l'invasion qu'il fait tous les jours dans le domaine de l'Etat. » A vous entendre, l'on dirait en vérité que les membres du clergé remplissent les conseils municipaux, les conseils généraux, le Sénat et la Chambre des députés. La vérité est que l'élément ecclésiastique n'est représenté nulle part ou peu s'en faut. Il y a trente prêtres au Parlement allemand; un seul évêque siège au Sénat français, pour défendre les intérêts religieux. Jamais à aucune époque, le clergé ne s'est moins occupé des affaires de l'Etat; nulle part, chez aucune nation, il n'est plus tenu à l'écart de la chose publique. Et vous venez, devant un auditoire prévenu ou distrait, représenter le clergé de France comme prêt à envahir tout le domaine de l'Etat! De quel mot voulez-vous que l'on qualifie de tels excès de langage?

« C'est toujours, dites-vous, quand la fortune de la patrie baisse que le jésuitisme monte. » Parole imprudente, monsieur, et que nul moins que vous n'a le droit de prononcer. Car, personne ne l'oublie, c'est quand la fortune de la France a baissé que vous êtes monté; c'est quand la France était à terre

(1) *Journal officiel* du 15 septembre 1878 : 76,816 élèves fréquentent les établissements ecclésiastiques, y compris les petits séminaires; 75,200, les collèges de l'Etat.

que vous vous êtes fait de ses ruines un piédestal pour vous élever au pouvoir, Alsacien, j'ai le droit de vous demander compte, au nom de mon pays natal, de ces sanglantes folies qui ont achevé nos malheurs et changé une défaite en catastrophe irrémédiable.

Mais laissons là ces tristes souvenirs auxquels vous avez associé votre nom, pour envisager l'avenir que vous entendez nous préparer. C'est bien la persécution que vous nous promettez, et à bref délai. Car de quel autre nom appeler la suppression des ordres religieux, la suppression de la liberté d'enseignement, la suppression des vocations ecclésiastiques? C'est la persécution ouverte, violente, de quelque apparence de légalité que vous prétendez la couvrir. Dans un langage que vous auriez voulu rendre spirituel, et qui n'est qu'inconvenant, vous parlez de « ces milliers de prêtres multicolores qui n'ont pas de patrie. »

Ces prêtres, monsieur, sont au service de vos concitoyens; du matin au soir, ils instruisent les enfants, soignent les malades, consolent les pauvres. Vous n'avez pas le droit de vous occuper de la couleur de leur habit qu'ils n'ont l'intention d'examiner celle du vôtre. Ils sont citoyens au même titre que vous; ils ont, comme vous et vos amis, le droit de se réunir, de vivre ensemble, de prier et de travailler en commun. Leur patrie est la France, et leur nationalité est certaine. Que voulez-vous de plus, et de quel droit mettriez-vous la main entre leur conscience et Dieu?

Après la liberté de l'association religieuse, le despotisme dont vous êtes le porte-voix s'apprête, selon vous, à détruire une autre liberté non moins précieuse, celle de l'enseignement. Et cela, dites-vous, sous le prétexte « que nous ne devons pas laisser, dans nos écoles, blasphémer notre histoire ». Quoi! c'est vous et le parti violent dont vous êtes le chef, qui vous constituez le gardien et le défenseur de notre histoire nationale! vous qui datez cette histoire de 89 ou de 93, et qui ne voyez au-delà qu'une série d'horreurs et d'infamies? vous qui n'êtes occupés qu'à bafouer nos grands noms et nos gloires séculaires, à insulter nos rois, à rabaisser nos grands hommes, à dénigrer nos vieilles institutions, et à parler de l'ancienne France, de son clergé, de sa noblesse, de sa condition politique et sociale, comme si elle avait présenté, pendant quinze siècles, le spectacle d'une Mongolie ou d'une Tartarie!

Et c'est sous ce prétexte-là que le despotisme dont vous formulez le programme se prépare à nous enlever le peu de liberté que nous tenons de la loi! Car c'est un minimum de liberté, monsieur, que cette participation si subordonnée, si restreinte, si étroite, non pas même à la collation des grades, comme vous l'affirmez à faux, car elle reste tout entière dans la main de l'Etat, mais à la simple interrogation des étudiants. Aussi, quand il vous plaira de remettre ces choses en question, nous revendiquerons à notre tour un droit qui semblait abandonné et nous demanderons à notre pays s'il est juste, s'il est équitable, s'il est utile que 108,065 élèves (1) appartenant à des familles françaises soient soumis aux épreuves du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences sans qu'un seul de leurs professeurs soit admis à siéger dans les jurys d'examen. Nous vous attendons avec confiance sur ce terrain, si jamais il vous convient de nous y appeler.

Mais, là où le despotisme dont vous venez de faire entendre les menaces éclate davantage, c'est dans les entraves que vous préparez au recrutement du clergé de France. En assujettissant les élèves du sanctuaire au service des armes, vous voulez, monsieur, tarir la source même du sacerdoce. Car ne nous parlez pas de l'obligation de servir la patrie: c'est un mot que vous jetez à la foule pour tromper les simples. Il y a bien des manières de servir sa patrie. L'instituteur, le professeur qui s'épuise à instruire leurs élèves, le prêtre qui se consume dans les travaux de son ministère, servent le pays aussi utilement que le soldat. Ce sont là de grands services publics, nécessaires, indispensables, et qui valent bien, en fatigues comme en résultats, celui des armes.

Le plus simple bon sens suffit pour comprendre que les nécessités sociales imposent et justifient de tels équivalents. Mais non, sous prétexte d'égalité vous visez la religion au cœur. Bien que vos godäs et vos antécédents ne vous aient guère permis d'apprécier ces choses, vous n'êtes pas sans savoir que le régime de la caserne n'est pas une préparation au régime du séminaire, que l'Eglise demande à ses futurs ministres un ensemble de qualités qui ne s'acquiert et ne se développent que dans le silence de la prière et du recueillement, et que le jour où de pareilles exigences viendront à s'ajouter aux devoirs et aux sacrifices de la vie sacerdotale, c'en sera fait parmi nous des vocations ecclésiastiques.

Mais que vous importe, et n'est-ce pas là précisément le résultat que vous voulez atteindre? En tout cas, nous sommes avertis; et dès ce moment vous nous autorisez à nous tourner vers les catholiques pour leur dire: Voyez ce qui vous attend; ces hommes qui parlent de cléricisme et d'ultramontanisme pour masquer leurs desseins, c'est la religion même qu'ils veulent détruire, en lui enle-

vant l'une après l'autre toutes ses forces et toutes ses institutions. Vos libertés, ils en feront litière; vos droits, ils n'aspirent qu'à les supprimer. Ordres religieux, enseignants ou hospitaliers, écoles chrétiennes à tous les degrés, rien n'échappera à leurs mesures d'oppression, dès l'instant qu'ils ne trouveront plus devant eux d'obstacle légal.

Enfin pour achever l'œuvre de destruction, ils arrêteront les vocations ecclésiastiques à leur début par l'obligation du service militaire, et, faute de prêtres, le ministère paroissial deviendra impossible. Et toutes ces iniquités, ils comptent les assurer jusqu'au bout sous le couvert de la légalité. Eh! grand Dieu! y a-t-il eu dans l'histoire une seule persécution religieuse qui ne se soit parée de ce nom? La Convention, elle aussi, se nommait l'ordre légal; et nos places publiques sont encore là pour rappeler à tous comment elle l'appliquait. Une fois sur la pente de la violence, et dans un pays comme le nôtre, qui peut prévoir où l'on s'arrêtera? Que tous les catholiques veuillent donc bien réfléchir à la situation qu'on leur annonce, et sérieusement, et à temps.

Peut-être, monsieur, aurez-vous contribué, par vos agressions et vos menaces, à refaire l'union si désirable entre tous ceux qui regardent la religion comme la base première de l'ordre social. En la choisissant pour l'objet principal de vos attaques, vous indiquez à l'avance le vrai terrain sur lequel tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté pourront et devront se rencontrer et se donner la main pour travailler au salut de leur pays, c'est là du moins un service que vous nous aurez rendu par votre discours, et dont je suis presque tenté de vous remercier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le député, votre très humble serviteur.

+ CH.-EMILE,
Evêque d'Angers.

UNE LETTRE DE M. DE FALLOUX.

M. de Falloux a adressé à l'Union de l'Ouest une lettre dont voici la conclusion: On a pris et l'on paraît vouloir prendre de plus en plus pour mot d'ordre, dans une portion de la presse catholique, le mot de *contre-Révolution*. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un symbole moins vrai et plus mal choisi. Le mot *contre-Révolution*, devenu le mot de ralliement des catholiques n'a aucune exactitude: la *contre-Révolution* est aujourd'hui dans la pensée de fort peu de gens, et n'est, l'expérience l'a bien prouvé, au pouvoir de personne; c'est, en outre, un mot mal défini et probablement indéfinissable, gros de préjugés, de malentendus, et par conséquent de tempêtes. Assurément les réformes à solliciter, les réparations à obtenir, les améliorations à poursuivre ne manquent pas, mais il faut donner à chacune d'elles leur vrai sens et leur vrai nom, et ne pas leur imposer un nom de guerre provocateur, qui confond dans une obscurité déplorable ce qu'on doit conserver et ce qu'on doit combattre. L'Eglise ne recule devant aucun péril pour remplir sa mission; mais il faut au moins que ce soit sa mission, et elle ne peut ni se compromettre, ni se laisser compromettre par des thèses plus que contestables, qui ne supporteraient pas une heure de discussion contradictoire et sérieuse. Il est encore temps, monsieur le Rédacteur, de nous arrêter sur cette voie, mais il est temps, et j'ose solliciter, à cet égard, vos méditations, les méditations les plus consciencieuses.

Veillez agréer, etc.

Comte de FALLOUX.

18 septembre 1878.

INFORMATIONS

On annonce que M. Savary, sous-secrétaire d'Etat au département de la justice, va se rendre en Algérie avec des instructions confidentielles de M. Dufaure, qui l'a chargé d'y faire une enquête sur les incidents relatifs à l'affaire du président Bastien.

L'ordre du jour suivant a été lu aux troupes du 7^e corps d'armée commandé par le duc d'Aumale, après les grandes manœuvres auxquelles avait assisté le ministre de la guerre:

M. le ministre de la guerre a adressé au commandant du 7^e corps la lettre suivante:

« Pendant les manœuvres d'hier, par leur entrain et l'ordre qu'elles ont apporté dans l'exécution des mouvements d'ensemble et de détail; aujourd'hui, à la revue, par leur atti-

tude, leur immobilité sous les armes, leur bonne tenue et la régularité de leur défilé, les troupes du 7^e corps ont donné la mesure de leur discipline et de l'instruction, ainsi que de tout ce que le pays peut attendre d'elles. »

Le général commandant le 7^e corps est heureux de porter à la connaissance des troupes sous ses ordres le témoignage de profonde satisfaction du ministre.

Au quartier général à Vesoul, le 13 septembre 1878.

Le général commandant le 7^e corps,

Signé: H. D'ORLÉANS.

M. le Ministre des finances vient d'émettre avec un grand succès le solde de l'emprunt 3% amortissable, destiné aux travaux publics. Trois cents millions ont été immédiatement convertis, et l'émission a été close le soir-même.

CHRONIQUE LOCALE

M. Aubin, professeur de rhétorique au lycée de Cahors, officier d'Académie, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique. Nous applaudissons à la décision de M. le ministre.

M. de Saint-Marie, inspecteur général au ministère d'agriculture, a passé deux jours à Cahors; sa mission se rapporte principalement à la préservation de la vigne contre les ravages causés par le Phylloxera.

Dimanche prochain, le grand orgue de la cathédrale qui était en réparation depuis plus de trois mois, sera inauguré. Le ministre des cultes a prié Mgr l'Evêque de Cahors de déléguer M. Lauglane pour apprécier les travaux de relèvement et de réparation exécutés par la maison Stoltz.

Les amateurs de musique sacrée vont se réjouir. Nous pouvons leur assurer que l'orgue est maintenant dans le meilleur état, qu'au dire des gens de l'art c'est un des plus beaux instruments du midi, et qu'en un mot, il est digne de l'excellent artiste qui le dirige.

On écrit de St-Hilaire-Bessonies:

Le 22 septembre courant, un braconnier, resté inconnu jusqu'ici, se voyant sur le point d'être pris a tiré sur le gendarme H. Les blessures de ce dernier sont sans gravité. Le parquet vient de se transporter sur les lieux.

Le Journal officiel du 23 septembre contient une longue liste de personnes auxquelles ont été décernées des médailles d'honneur pour actes de dévouement signalés pendant le mois d'août 1878.

Nous relevons dans cette liste la mention suivante:

Dame Rouquié (Marie), née Conduché, domiciliée à Vers (Lot), 22 juin 1878: s'est précipitée dans le réservoir d'un moulin, pour en retirer une femme qui se serait infailliblement noyée sans son intervention.

L'officiel annonce que la commission de la loterie nationale s'est réunie à l'hôtel du ministre de l'agriculture, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort. A l'ouverture de la séance, on a rendu compte de l'état de placement des billets, qui atteint 1 million 500,000 fr. La commission, en présence du succès toujours croissant de la loterie nationale, a décidé que la part du produit affecté à l'envoi à l'Exposition des ouvriers et des agriculteurs, qui avait été primitivement limitée à 250,000 fr., sera portée à 500,000 fr. Le comité a ajouté à ce chiffre 2,000 fr., produit net du concert donné au Trocadéro en faveur de la loterie nationale. La commission a affecté une somme de 630,000 fr. à l'acquisition de nouveaux lots, parmi lesquels un gros lot de 100,000 fr.

Avis.

Le comité de remonte procédera à l'achat de chevaux entiers destinés au manège de l'Ecole de Saumur, en suivant l'itinéraire ci-après:

Le 13 octobre à Agen, à 8 heures du matin

Le 14 octobre à Toulouse, à 1 heure du soir, à l'Ecole vétérinaire.

La réception aura lieu, dans chaque localité, à l'issue des opérations de la commission supérieure des Haras.

Avis.

Le sieur Lafragette (Jean), dit Pélissié, cultivateur, à Pradines, a l'honneur de prévenir le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourraient faire son épouse Jeanne Misponillé, et son fils Lafragette (Guillaume), dit Pélissié. Il prie en conséquence les personnes auxquelles sa femme et son fils s'adresseraient pour emprunter, soit de l'argent, soit des marchandises, de le leur refuser, restant bien entendu qu'elles ne seraient pas payées.

Les Coupons des Actions et Obligations de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, présentés aux guichets de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à l'Agence de Cahors, 7, rue Fénelon, sont payés sans frais ni commission à leurs échéances.

Les Titres nominatifs des mêmes valeurs sont estampillés et rendus de suite.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE paie également sans frais ni commission, les coupons de toutes les valeurs qu'elle a émises.

Tous coupons échus de valeurs autres sont payés à présentation, moyennant une légère commission, plus le port des Titres lorsque la présentation de ces derniers est exigée.

La Commission est réduite de moitié lorsque les clients titulaires de Comptes de Chèques déposent le montant de leurs coupons au crédit de leurs comptes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 24 septembre.

25 condamnations ont été prononcées pour contraventions diverses, par le tribunal de simple police à l'audience du 24 septembre.

Contravention a été dressée contre les nommés L. R., âgé de 23, ans et contre J. B. âgé de 20 ans, pour ivresse manifeste.

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

Quatre victimes.

Un bien déplorable événement est arrivé cette semaine à Roche-la-Molière, dit le *Mémorial de la Loire*. Dans la journée de dimanche, deux ouvriers mineurs, travaillant au puits Sagnat, étaient allés se promener du côté de Saint-Victor, et avaient ramassé dans un bois, une grande quantité de champignons qu'ils rapportèrent à leur maîtresse de pension, Mme Antoinette Diard, veuve Gay, la prière de les leur apprêter. Celle-ci, l'année dernière avait déjà été gravement malade pour avoir mangé des champignons suspects, elle eut néanmoins l'imprudence de ne faire aucune objection et se mit à l'œuvre, sans prendre les précautions connues. Pendant ce temps, ses deux pensionnaires recrutaient des convives, l'un d'eux, Antoine Faure, invitait un de ses camarades du puits Sagnat, le nommé Louis Borne, et Joseph Verrot allait chercher son père, âgé de 70 ans, demeurant avec sa fille, qui est mariée, dans la même maison que la veuve Gay. Vers quatre heures de l'après-midi, sept personnes se trouvaient rassemblées autour de la table, sur laquelle étaient servis les champignons. Il y avait, outre les personnes précitées, la maîtresse de la pension elle-même et ses deux enfants, Jean et Claudine, âgés, le premier, de 10 ans, la seconde de 4 ans. Chacun fit honneur au repas; la soirée et la nuit se passèrent sans que personne ait ressenti aucun malaise, mais, dès le lundi matin, la veuve Gay éprouvait les symptômes d'un empoisonnement; le père Verrot ressentait de violentes douleurs, Joseph Verrot, Antoine Faure et Louis Borne, qui étaient allés travailler, durent quitter leur chantier. Dans la soirée, les enfants de la veuve Gay, ressentirent à leur tour, les premiers effets de l'intoxication. Un médecin aurait peut-être pu, à ce moment-là, arrêter le progrès du mal, mais il n'y en a pas à Roche-la-Molière, et c'est mardi matin, seulement, que le mal avait énormément progressé, et malgré un traitement

(1). Chiffre des élèves appartenant aux collèges libres et aux petits séminaires. (Journal officiel du 15 novembre 1878.)

bergique, quatre des personnes empoisonnées ont succombé successivement dans les douleurs les plus aiguës. La première victime a été la petite Claudine Gay, qui est morte mercredi; jeudi, son frère, mourait également; vendredi matin, Antoine Faure rendait le dernier soupir, et vendredi soir, à onze heures et quart, le père Verrot succombait à son tour; il a été enterré dimanche matin, au milieu d'un grand concours de population. Des trois survivants, il n'en est qu'un dont l'état semble inspirer de l'inquiétude, c'est la veuve Gay, dont l'organisme déjà affaibli par un empoisonnement antérieur, a peine à se remettre de cette nouvelle secousse. Quant à Joseph Verrot et à Louis Borne, ils sont sur pied et bien que trop faibles pour pouvoir reprendre le travail, ils commencent à sortir; les douleurs et les vomissements ont cessé, l'appétit revient peu à peu, en somme on peut les considérer comme définitivement sauvés.

Le Vignoble en 1878.

On lit dans la Feuille vinicole, de Bordeaux: Dans tous les vignobles on se prépare aux vendanges. Le Médoc, dont la situation est la plus favorable, ouvrira la marche. Quelques grands crus comptent commencer ce travail dans les premiers jours de la semaine prochaine, mais il ne se généralisera que vers la fin du mois. Si le beau temps dure, nous pouvons espérer que la qualité des vins de 1878 compensera la quantité réduite.

On écrit de Viviers (Aube), 21 septembre, au Vigneron champenois: Les vignobles sont tellement beaux que je n'ai jamais vu nulle part rien de pareil. Le canton d'Essoyes, dont nous faisons partie, est le mieux disposé du département. La maturité marché si bien qu'on pourrait déjà faire du bon vin. Le canton de Riceys est le moins bien partagé. Les fins plants surtout sont médiocres. Si nous avons le bonheur que l'excellente température, dont nous jouissons se maintienne, la qualité sera bien au-dessus de tout ce qu'on pouvait espérer.

On écrit du Revermont au Journal de l'Ain, du 21 septembre: Les quelques jours de beau temps que nous venons d'avoir ont fait le plus grand bien à la vigne et à toutes les récoltes en terre, après les grandes pluies qui avaient inondé le sol. Les vignes épargnées par la grêle présentent des raisins nombreux et assez gros. On remarque seulement une certaine inégalité dans la maturation, ce qui retardera l'époque des vendanges sur nos coteaux; elles n'auront pas lieu avant le 1er octobre. Si le beau temps continue, il est probable qu'à ce moment il sera

opportun de faire la cueillette du raisin. Douze jours encore suffiront certainement à amener les raisins à point, d'autant plus que quelques-uns, surtout parmi les blancs ou mornants, sont déjà bons à manger. Peu de phylloxera et d'oïdium, heureusement. Les pluies trop abondantes du mois dernier ont donné aux feuilles un développement considérable, qui exigerait l'épamprage pratiqué dans d'autres localités pour améliorer la qualité. La terre est, en outre, garnie d'herbes qui nuisent à la fructification. Dans l'incertitude de la qualité et de la quantité, les vins de 1877 tiennent leurs prix entre 70 et 76 fr. les deux hectolitres. Les maïs sont beaux et verts, et les blés noirs avec leurs champs tout blancs promettent une excellente récolte, ressource de nos campagnes et si utile pour l'engraissement des volailles de Bresse, en grande renommée aujourd'hui.

On écrit de Chenegy, à l'Aube, du 21: La récolte du cidre dans cette commune est commencée depuis une quinzaine de jours. On utilise les fruits ramassés, qui fournissent une boisson agréable. Par ces belles journées de chaleur, les fruits profitent beaucoup et fournissent du cidre de bonne qualité. Nous considérons cette année comme bonne au point de vue de la quantité. Les fruits rendent beaucoup, plus qu'on n'aurait pu le supposer.

On lit dans l'Union de l'Aude: La vendange dans le Narbonnais produira des qualités exceptionnellement belles et des quantités exceptionnellement réduites. Sauf quelques fonds rares, le produit général sera du tiers au quart. Le minervois, qui paraissait devoir être favorisé, ne produira pas au-delà de moitié. En France, la récolte sera très faible et les qualités généralement médiocres, sauf dans le Midi. On n'estime pas l'ensemble de la récolte au-delà de 30 à 35 millions d'hectolitres. La récolte actuelle est donc une récolte de disette. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu de plus mauvais depuis l'invasion de l'oïdium.

- L'Hérault a donc raison de dire: Les prix actuels sont des prix de départ. Voici quelques affaires de début: Cave de Saint-Julien, à M. Bouis, 27 fr. Cave de Védillan, environ 6,000 hectolitres, vendue à 20 fr. l'hect. On assure que le premier acheteur aurait pu obtenir une prime de 3 fr. Cave de Raonnel, 5,000 hect., 20 fr. Basse plaine de l'Aude, tout en vignes jeunes. Cave de la Redonde. Des rouges à 21 fr. 50, les blancs à 22 fr. 50.

On écrit de Perpignan au Courrier de l'Aude: La récolte du Roussillon sera, cette année, fort réduite. Les 1er choix Roussillon manqueront cette année.

Je crois que l'on n'aura pas plus de 200,000 hectolitres supérieurs; les 2e choix sont estimés à 300,000 hectolitres, et les petits vins 300,000, ce qui donnera, à mon avis, 800,000 hectolitres, production de la récolte sur pied. Pour vous édifier sur le mal causé à certaines régions par les ennemis de la vigne, Baixas, qui a récolté l'année passée de 90,000 à 100,000 hectolitres ne fera pas plus de 25 à 30,000 hectolitres cette année.

Nous débiterons par des prix élevés. Le propriétaire qui a encore sa récolte ne veut vendre son vin vieux qu'à des prix exorbitants, parce qu'il pourra loger les deux récoltes. La vigne est très en retard, et ce n'est pas quinze à vingt jours que l'on vendangera les bonnes qualités. Nous cotons comme suit: Estagel, Rivesaltes, Tautavel, Montver, 1er choix, de 40 à 45 fr.; 2e choix, de 34 à 38 fr.; 3e choix, de 27 à 33 fr. la charge de 120 litres.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

On regarde comme inévitable, en Angleterre, la nécessité de déclarer la guerre à l'émir de Caboul, et d'annexer l'Afghanistan aux possessions anglaises dans l'Inde.

Une session extraordinaire du Parlement britannique devient probable. Mais à la Chambre des lords, et surtout à la Chambre des communes, la politique générale extérieure de lord Beaconsfield ne sera-t-elle pas vivement attaquée, à cette occasion, et peut-être condamnée?

L'Angleterre, toutefois, ne peut rester sous le coup de l'affront qu'elle a reçu. Il lui faut une satisfaction éclatante. Seulement ne risque-t-elle pas de rencontrer la Russie derrière l'émir de Caboul?

Les journaux de Londres publient les informations suivantes, datées de Bousay le 24 septembre:

- Aucune nouvelle tentative ne sera faite pour amener Chir-Ali à recevoir un envoyé anglais. La mission a été dissoute. 8,000 hommes partiront dans trois jours pour renforcer la garnison de Guettah. On considère comme certain que les troupes s'avanceront de ce dernier point sur Candahar, ce qui couperait les communications entre Caboul et Hérat. En même temps, 6,000 hommes se rendront à Kobet; ils entreront dans l'Afghanistan par la vallée de Kurum. Une troisième colonne traversera la passe de Khaïber.

Bourse de Paris.

Cours du 26 Septembre.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % (76.30), 3 p. % amortissable (80.20), 4 1/2 p. % (106.00), 5 p. % (113.77 1/2)

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 25 sept., CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTER. Paraît le 1er et le 15 de chaque mois. Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE. Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté. LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc. Prix: 10 francs pour toute la France. On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget. Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution. Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée. Prix pour les départements: 1re édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4e édition avec une gravure colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 26 Septembre 1878. (69)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

XIV séjournait Là, il rendit compte au roi de ce qui était arrivé sans lui cacher sa mésaventure. Louis XIV, qui se trouvait de bonne humeur, daigna rire et le congédia en lui disant: Je vous donne carte blanche jusqu'à dimanche, capitaine; d'ici là tâchez de prendre votre revanche. Votre Majesté m'abandonne cet homme? Tel est mon plaisir, pourvu qu'il n'y ait pas scandale. Le roi devint prude, se dit en lui-même M. de Lanoue en saluant Sa Majesté; enfin, on le tua sans bruit son comte hollandais, voilà tout. Et là-dessus, le lendemain, il revint à la porte Saint-Denis, de toute la vitesse de son cheval. Après avoir mis sa monture dans la première auberge qu'il avisa, il pénétra dans le chantier où, comme s'il avait mission de contrôler les ouvriers de M. le marquis de Sablançay, il resta plusieurs heures à regarder les travaux de décoration de l'arc triomphal. Mais, en réalité, il étudiait la maison mystérieuse et s'ingéniait à savoir où il trouverait ses aides s'il en avait besoin. Il ne restait sur le chantier que quelques ouvriers terrassiers qui, sous les ordres de Michel, prenaient des mesures pour faire

écouler les eaux des fossés de l'ancienne porte aux Peintres. Si la porte avait disparu, les fossés existaient encore et devaient être comblés après la rentrée du roi. Seulement, M. de Sablançay, voulant cacher cette eau croupie à l'œil du triomphateur, avait ordonné son écoulement provisoire et le remplissage des fossés par des fascines et des branches d'arbre au milieu desquels on planterait des mâts tellement pavoisés de drapeaux et d'oriflammes que le vide disparaîtrait complètement. Or, il n'y avait qu'à pratiquer un ruisseau de dégagement de chaque côté de la porte et qu'à percer l'épaisse muraille des fossés; c'était l'affaire d'un jour au plus. Les eaux iraient probablement se nicher dans les caves des maisons voisines, mais qu'importait? le roi serait satisfait. Le capitaine, comme pour mieux voir le travail, se fit apporter une échelle et monta sur la maison en ruines. De là, il dominait le fossé. Mais bientôt, cessant son inspection, il rôda dans les décombres. Il ne tarda pas à découvrir un trou qui fournissait de l'air à l'intérieur. Armé d'une pioche, il en eut bien vite agrandi l'orifice de façon à permettre le passage d'un homme; puis, tirant l'échelle à lui, il la hissa sur la plate-forme et la fit descendre dans le trou. C'était juste la hauteur du sol au plancher.

Le capitaine s'assura que son épée sortait bien du fourreau et que ses pistolets étaient toujours à sa ceinture; puis il descendit les échelons dans une demi-obscurité. Il voyait assez clair cependant pour se convaincre qu'il était entouré de quatre murs sans issue. Il y avait bien une porte et une fenêtre: les vitres de cette dernière étaient même brisées, mais l'amas de plâtres et de décombres qui entouraient la maison faisait de cette chambre une cage impénétrable d'aucun côté que par le chemin qu'il venait de s'ouvrir. Cette pièce était nue. Diable! se dit le capitaine, je ne crois guère aux sorciers, mais il me semble difficile que nos gaillards puissent se réennir ici. Pas d'entrée et nulle trace de pas. En ce moment, il aperçut un judas à ses pieds. Ah! ah! il y a une cave; mais s'ils se réunissent là, par où entrent-ils? Il s'agenouilla et chercha à voir dans la cave; il ne vit rien. Une plus longue inspection était inutile. Avant tout, dit le capitaine, il faut savoir si c'est là-dessous leur repaire de réunion; une fois ce point établi, j'entrerais facilement. Il remonta sur la plate-forme, retira son échelle et la cacha dans les débris, puis s'éloigna comme un homme sûr de

son fait. Le soir, à la nuit, il recommença son escalade, remplaça son échelle et redescendit dans la chambre qui était autrefois celle de Guillaume. Arrivé là, un pilolet de chaque main, il attendit. Vers dix heures, il perçut un bruit de pas près de la porte; il comprit que quelqu'un descendait au-dessous de lui. Il y avait donc un escalier. Bientôt une lumière pâle vint éclairer d'un rayon blafard la pièce où se trouvait le capitaine. Il s'était couché à plat ventre et regardait par le judas. Il aperçut distinctement Lapoulotte portant un panier et se dirigeant vers le fond. Il entendit une porte de fer grincer sur ses gonds rouillés, puis se refermer. Il ne pouvait voir la porte, à cause de la petitesse du judas. C'était le complice du Hollandais qui apportait des vivres à Madeleine. Un instant après, Lapoulotte parut de nouveau; il repassa sous le capitaine, attentif à son poste, et reprit le chemin par lequel il était venu. Le capitaine attendit longtemps encore; il n'entendit cependant plus rien et le capitaine ne reçut pas d'autres visiteurs.

(A suivre.)

Reproduction interdite.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mau-

vaisés digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dardres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, : M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dardres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dardres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martio, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiatrice. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinet, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Loterie Nationale

600,000 francs de lots

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Eclairneur financier recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTERIE NATIONALE.

L'Eclairneur financier paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 francs par an, en mandat ou Timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

AVIS aux CAPITALISTES et RENTIERS

A dater du 16 septembre, les actions de la Société Française Financière ont été admises à la cote officielle. Les dividendes des exercices passés ont été de 60 fr. par

action. On peut se procurer ces titres qui rapportent environ 9 %, en s'adressant aux Agents de change de Paris.

Crédit Foncier de France

Tirages du 21 septembre 1878.

Lots.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853. — Le n° 129,612 gagne 100,000 fr. ; le n° 22,609 gagne 50,000 fr. ; le n° 113,418 gagne 20,000 fr.

Obligations foncières 4 % de 1863. — Numéro gagnant dans les 40 séries : 7894 : ce numéro gagne 100,000 fr. dans la 21^e série ; 30,000 fr. dans la 1^e série ; 5,000 francs dans les séries 39, 17, 13, 8, 38, 20, 24, 32 ; 1000 fr. dans chacune des 30 autres séries.

Obligations communales 3 %. — Le n° 78,019 gagne 100,000 fr. ; les n°s 11,799, 69,585, 74,814, 140,346, chacun 10,000 fr. ; les n°s 28,626, 147,944, 15,456, 59,146, 67,652, 19,823, 55,166, 115,007, 126,954, 139,233, chacun 1,000 fr.

Obligations communales 4 % 1875. — Le numéro 297,485 remboursé à 100,000 fr. ; le n° 269,284 remboursé à 30,000 fr. ; les n°s 353,330, 3,618, 16,619, 94,248 remboursés chacun à 10,000 fr. ; les numéros 22,741, 353,699, 17,938, 1,715, 93,223, 295,615, 178,707, 222,872, 100,473, 387,906, remboursés chacun à 3,000 fr.

Les listes complètes comprenant les numéros appelés au remboursement, sans lots, seront affichées et distribuées dans la huitaine.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

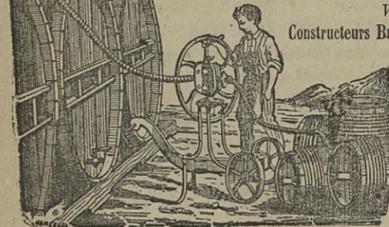
MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilie de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET



VENUES AVEC GARANTIE
Constructeurs Brevetés s. g. d. g., 121, rue Oberkampf, Paris.
Les seules appréciées par l'industrie vinicole ; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.
Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

AVIS

On demande des Agents cantonaux pour représenter une Compagnie d'Assurances contre la mortalité des bestiaux. — Forte remise. — Références exigées. S'adresser à M. POUDEBROU, directeur à Cahors.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
LE DOMAINE DE RÉVEILLON
situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

A VENDRE

UN
HARMONIUM
PRESQUE NEUF,
Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris,

Prix : 400 francs.

Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts.
S'adresser au bureau du Journal.
On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres.
S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Exposition universelle de Paris en 1878



20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES

SUCCÈS GARANTI

FEU LAUR TOPIQUE LAUR

DIT

BAUME IGNÉ DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

PRIX DU POT : 4 fr.

DIT

TOPIQUE DES KADURKES

Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés ; il guérit rapidement toute blessure.

PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris.

et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle

PARIS.



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur Tricard. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, St. Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard) — Se trouve dans les Pharmacies.